

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

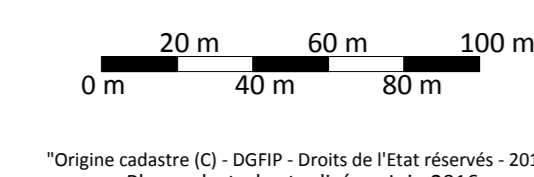
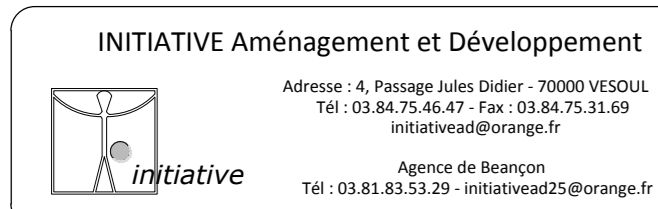
Commune de LES VALLEES DE LA VANNE

4.3.22.2.Document graphique secteur THEIL SUR VANNE

Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

Plan n°4.3.22.2

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/06/2019
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :



Légende :

— Limite de zones et de secteurs.

ZONES URBAINES

U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.

UE Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et des services

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Nf Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Ncv Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Liaissons douces à conserver ou à valoriser.

Bâtiment agricole existant

Aqueducs et périmètres :

Aqueduc

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapproché

Bâtiment pouvant changer de destination

Espaces boisés classés

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

Éléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :

Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées

Puits / Lavoir / Fontaine

Église / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...

Cours d'eau, fossé, marre, étang. Milieux humides (données DREAL)

Vergers de production (V1) Vergers au sein du village (V2)

Bois, haies, bosquets

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Zone inondable (Etude IPSEAU) Axe de ruissellement

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes

Voir plan de l'ensemble de la commune

